

Conseil du 11 octobre 2006

Présidé par **Jean-Paul Huchon**, le Conseil du STIF s'est notamment prononcé sur les dossiers suivants :

Les orientations budgétaires 2007

Le Conseil a débattu des orientations du budget 2007 du STIF qui sera décidé en décembre prochain. Ce budget intègre l'effet en année pleine de l'**effort sans précédent** porté par le STIF en 2006 sur l'augmentation de l'offre. De nouvelles mesures de renforcement de l'offre devraient être décidées en 2007. Il sera construit sur l'hypothèse d'une hausse tarifaire limitée à l'inflation.

Prise en compte de l'effet des mesures d'offre 2006

Ces mesures, exécutées en 2006 à hauteur de **26 millions €**, représenteront **113 millions €** pour le **STIF** en 2007.

Une première qui illustre la politique impulsée par son nouveau Conseil pour répondre aux attentes des Franciliens :

- mise en place du réseau structurant de bus pour mieux répondre aux besoins de déplacement entre les grands pôles économiques et urbains de l'Île-de-France mais aussi de banlieue à banlieue,
- augmentation des fréquences sur les lignes 11 et 13 du métro,
- prolongation d'une heure du service du métro, les samedis soirs et veilles de fêtes,
- prolongement d'une heure des lignes de bus assurant la correspondance avec le métro,
- création et renforcement de dessertes sur le réseau Transilien, notamment aux heures creuses, en soirée et le week-end,
- développement du réseau Noctilien créé par le STIF, avec la création de 7 nouvelles lignes et d'un prolongement desservant les pôles de grande couronne.

Il convient également d'intégrer le coût d'exploitation de l'ordre de **31 millions €** des nouvelles liaisons Ermont-Eaubonne – Saint-Lazare, T3 (sur les boulevards des Maréchaux sud) et T4 (Aulnay-sous-Bois-Bondy), opérations certes décidées avant 2006, mais qui viennent ou vont être mises en service en cette fin d'année.

Coût de fonctionnement 2007 avant nouvelles mesures

6,9 milliards d'euros, c'est ce que devrait coûter le fonctionnement des transports franciliens en 2007, **hors mesures nouvelles**. Cette somme sera financée par :

- les recettes des voyageurs : 3 milliards € dont 300 millions € de subventions tarifaires des collectivités,
- le versement de transport : 2,9 milliards € affectés au STIF,
- l'apport conséquent des **collectivités publiques** membres du STIF : **1 milliard €**

Le financement du matériel roulant SNCF. Engagement du STIF : 1,047 milliard €

Le STIF approuve un programme global de renouvellement et de rénovation du matériel roulant du Transilien SNCF de 2,094 milliards €, et vote la convention de financement.

Le STIF s'engage à financer cette opération à hauteur de 50% soit **1,047 milliard €**. Ce montant intègre l'apport de 400 millions € de l'Etat. La SNCF assure le complément de

financement nécessaire. Le STIF, ainsi que son nouveau statut le permet, aura recours à l'emprunt pour financer ce programme. Cet engagement inhabituel et tout-à-fait exceptionnel illustre tout l'intérêt que le STIF décentralisé porte à l'amélioration des transports franciliens.

Il va permettre :

- l'acquisition de 172 rames de la Nouvelle Automotrice Transilienne (NAT),
- l'achat de 24 automotrices de grande capacité (AGC),
- la rénovation confort de 635 voitures à 2 niveaux Z 20500.

Rappelons que la SNCF conduit actuellement, sous sa seule responsabilité, la procédure de sélection du constructeur de la Nouvelle Automotrice Transilien.

Le STIF, pour ce qui le concerne, est intervenu sur les orientations stratégiques du dossier et le cahier des charges fonctionnel du nouveau matériel.

Le réaménagement du pôle de Choisy-le-Roi : approbation de l'avant-projet et de la convention de financement.

Le réaménagement de ce pôle est inscrit au contrat de plan Etat/Région. Sûr, agréable et fonctionnel, il permettra d'assurer la correspondance avec le Trans-Val-de-Marne (TVM), le RER C et les lignes de bus dont la 183 (Porte de Choisy-aéroport d'Orly) ligne RATP la plus chargée de banlieue. Le projet, qui s'intègre dans l'opération de renouvellement urbain pilotée par la ville de Choisy-le-Roi, prévoit notamment le déplacement de la Tête de pont du TVM, la mise en accessibilité de la gare RER C, la création d'une liaison piétonne entre celle-ci et la station TVM Tête de pont, et le réaménagement de l'avenue Jean Jaurès avec création d'une piste cyclable. Ce projet de 14,45 M€ sera financé par la Région Ile-de-France : 8,36 M€, l'Etat : 3,28 M€ et le département du Val-de-Marne : 2,81 M€. Sa mise en service est prévue courant 2009.

La saisine de la Commission Nationale du Débat Public sur le prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay via Montreuil et Romainville.

Le Conseil décide que la concertation sur le prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay soit complétée et approfondie afin de permettre la réalisation d'un dossier d'enquête publique. Ce dossier devrait permettre le démarrage effectif de ce projet attendu par les habitants des cinq communes desservies (Noisy-le-Sec, Montreuil, Romainville, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois).

Ouvert au dialogue, il va examiner des solutions techniques innovantes pour la traversée de Noisy-le-Sec et la mise en place d'une nouvelle génération de matériel roulant sur T1. Tout en continuant à étudier l'ensemble des tracés, il a également réaffirmé que la desserte du centre ville de Noisy-le-Sec par le tramway était porteuse d'une forte utilité sociale.

Le Conseil décide de saisir la Commission Nationale du Débat Public sur ce dossier. Elle pourra ainsi décliner les conditions d'une poursuite de la concertation dans des conditions sereines et constructives.

La Gratuité du T4 le week-end de sa mise en service

La ligne T4, Aulnay-sous-Bois – Bondy, doit être ouverte au public le 18 novembre prochain. Le STIF offre la gratuité de la desserte durant ce week-end de mise en service.

Contact Presse

Marie-France Villedieu / marie-france.villedieu@stif-idf.fr Tel : 01 47 53 28 00